

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Vu le Code rural, notamment ses articles R 141-9 et R 144-3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaires du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaire de gouvernement pour les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

### ARRÊTE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à Monsieur Alban MARNIER, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de La Réunion, dans les conditions prévues au Code rural.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> août 2019

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur régional des Finances publiques de La Réunion

Gilles DESHAYES

